

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 20 octobre deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, CARRION Adèle, HUREL Noël, GENTIL Franck, GUERRERO Elisabeth, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel,

Absents : MERCIER Serge (pouvoir à Madame le Maire)

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Date de convocation : le 14 octobre 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

- **Délibération : Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et demande de subvention au Fonds National de Prévention.**
- **Délibération : Règles de garanties d'emprunts pour les logements sociaux.**
- **Délibération : Convention de fourrière avec la SPA du Nord Isère**
- **Délibération : Convention de transfert et de capture d'animaux errants, dangereux avec le groupe DAKTARI**
- **Délibération : Décisions modificatives**
- **Travaux voirie – bâtiments**
- **Comptes- rendus commissions communales et intercommunales**
- **Urbanisme**
- **Courriers reçus**
- **Questions diverses**

Madame le Maire ajoute une délibération à l'ordre du jour : Fixation des tarifs transfert et capture d'animaux errants ou dangereux.

1 Délibération : Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et demande de subvention au Fonds National de Prévention.

Madame le Maire rappelle l'obligation depuis 2002 de se mettre en conformité et l'obligation d'évaluer les risques professionnels liés au travail. Ainsi 4 séances de travail sont prévues afin de rendre le document pour janvier 2017.

Le conseil municipal décide donc par 13 voix (K Braganti étant arrivée après les débats, s'est abstenue) d'une demande de subvention au fond national de prévention en compensation du « temps agent » passé pour compléter le document unique.

2 Délibération : Règles de garanties d'emprunts pour les logements sociaux.

Madame le Maire rend compte de la décision du conseil départemental de rester garant uniquement sur les logements sociaux les plus défavorisés en matière de garanties d'emprunts. Pour les autres, la garantie du Département intervenait à 50% et sera donc caduque.

Quid de la répartition de ces 50% ! La CCTB a décidé d'augmenter sa garantie à hauteur de 45 %.

Après délibération, notamment concernant la prise de risque sur des logements sociaux qui se construiraient sur notre commune et compte tenu des subventions accordées (actuellement souvent à hauteur de 90 %), une augmentation de notre % de garantie actuel (30%) ne se justifie pas particulièrement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour 14 voix le maintien à 30 % de garantie d'emprunt pour les logements sociaux.

3 Délibération : Convention de fourrière avec la SPA du Nord Isère

Madame le Maire fait part au conseil du coût de la convention avec la SPA de 0,30€ par habitant.

Le conseil vote à l'unanimité la signature de cette convention

4 Délibération : Convention de transfert et de capture d'animaux errants, dangereux avec le groupe DAKTARI

Madame le maire expose les difficultés et la nécessité pour la mairie de faire intervenir une société pour attraper les chiens dangereux ou tout animal en divagation sur la commune. La société Daktari propose ce service à hauteur de 20 euros pour attraper un animal errant et 80 euros hors taxes pour le transport.

Le conseil municipal accorde à Madame le maire l'autorisation pour signer la convention avec la société Daktari par 14 voix.

Après délibération, Le conseil estime que les coûts engendrés et engagés par la commune pour la capture d'un animal errant devraient être répercutés intégralement aux propriétaires, d'autant que ces personnes sont en général connues

Une nouvelle délibération est donc ajoutée à ce conseil municipal, relative à la répercussion des frais engagés aux propriétaires d'animaux errants et elle est acceptée à l'unanimité.

5 Délibération : Décisions modificatives

Les travaux sur le bâtiment de l'ancienne poste ayant été reportés, Madame le Maire nous informe que d'autres travaux ont été réalisés en lieu et place :

Cela concerne les travaux en voirie, des travaux en régie, la mise en conformité de l'atelier technique de Pascal (création d'une marche, d'une douche et d'une porte extérieure à changer, dont les frais de raccordement à l'extérieur) Il s'agit donc de réorganiser le budget en conséquence.

Décision modificative n°1 :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 42 article 722 + 5 000

Chapitre 73 article 73111 - 5 000

Dépenses d'investissement :

Chapitre 40 article 2131 + 2 500

Chapitre 40 article 2151 + 2 500

Chapitre 20 article 2031 - 5 000

Décision modificative n°2 :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 article 21312 + 10 000

Chapitre 21 article 2151 + 36 000

Chapitre 23 article 2151 - 44 400

Chapitre 23 article 2313 - 1 600

Le conseil municipal valide les modifications du budget à 14 voix.

6 Travaux voirie – bâtiments

Voirie :

- le chemin Barral : Après l'exposé de la commission voirie, Mr Jean-Louis Delay annonce que l'enrobé sera posé pour lundi au plus tard.

Bâtiments :

- Le surcoût du local technique (raccordement extérieur à créer) Les travaux sont en cours.

- Les plans de bâtiments de la salle culturelle : l'architecte a pris en compte les modifications demandées en vue d'une location pour la création d'une MAM. La livraison serait prévue pour septembre 2017.

Le conseil demande à ce que soit étudiée une forme d'engagement de la part des assistantes maternelles par exemple sous forme d'une lettre de motivation, d'un chèque de caution ou autre, de manière à entériner de plus officiellement le partenariat entre la municipalité et les assistantes.

Bien évidemment cette demande ne remet pas en cause le projet qui va dans le sens d'espérer ainsi donner un meilleur avenir à l'école du village.

On attend encore le chiffrage définitif pour la réfection de ce bâtiment avec les modifications demandées.

- Terrain communal : une étude est en cours pour envisager la construction de logements locatifs car difficiles à trouver sur la commune. Madame le Maire a rencontré l'entreprise TENCATE qui est intéressée pour ses salariés (150 personnes). Bien qu'ayant leur site qui propose de nombreux logements à la location cette opportunité serait la bienvenue d'autant qu'elle reçoit de nombreuses personnes en formation pour plusieurs mois, et de manière régulière. Il s'avère aussi que la société rencontre des difficultés de parking. Les recherches vont se poursuivre pour trouver la meilleure utilisation de ce terrain (accession à la propriété ?)
- La ste TENCATE propose une visite collective pour le conseil un vendredi après-midi. A voir courant 2017.

8 Comptes- rendus commissions communales et intercommunales

- **La commission cantine** : Karine Braganti de la commission cantine note l'absence des parents à la commission. Quelques soucis ont été relevés en ce début d'année : l'intervention de repas, des menus « surprenants » quand à l'équilibre alimentaire. Cela peut-être dû au changement de personnel remplaçant, suite au congé maternité de la diététicienne. Un rendez-vous pour une mise au point est en cours.

- Commission communication de la CCTB:

Karine Braganti informe de la prochaine édition qui permettra un meilleur référentiel google

- **Commission musique** : le budget a subi une augmentation de 20 000 euros suite à l'augmentation du volume horaire de professeurs, de nouveaux ateliers se mettent en place. Un atelier de musique traditionnelle a été créé cette année, et ils recherchent quelques danseurs, les coordonnées de Ripatons et Bartifelles ont été transmises. Une commission culture et patrimoine en vue d'une fusion avec le pays Roussillonnais aura lieu le 22 novembre à 18H30 à Saint Maurice l'Exil.

- **Commission environnement** : Pour réduire la collecte en Zone pavillonnaire durant les vacances d'été et ainsi baisser la part fixe, le ramassage avait été réduit en zone pavillonnaire, mais certains demandent le passage à toutes les semaines notamment pendant l'été : soit un passage de C05 à C01

Le conseil se positionne par 3 voix pour et 11 voix contre le passage toutes les semaines.

Une augmentation de 15 % de la part fixe devra être votée compte tenu de passif du SITCOM, il s'avère que le service n'est pas auto-suffisant. **Les conseillers votent contre à 13 voix, et 1 abstention.**

- **sécurité**: une visite de sécurité a été effectuée à l'école maternelle avec un pompier et la directrice. Il faudrait ignifuger les portes, et retirer une hotte qui ne sert plus. Un exercice incendie inopiné en maternelle a été demandé et effectué ce même jour.

- **Conférence Territoriale du département du 3/10** : Une baisse générale des aides, dont une baisse des plafonds de 5% est prévue pour les travaux de voiries. Il faut prévoir des mises en accessibilité des cimetières.

Chaque commune aura droit d'être subventionnée pour 2 opérations par année civile et par maître d'ouvrage.

- **Le renouvellement du PEDT** (Projet Educatif du Territoire) a été effectué en vue d'obtenir les subventions CAFAL pour les activités périscolaires.

9 Urbanisme

Déclaration Préalable :

- le 27/09/2016 de ROSTAING Jean-Pierre pour réouverture de 2 fenêtres.
- le 11/10/2016 de GONZALEZ Guy Manuel pour un abri de jardin métallique.
- le 19/10/2016 de MONNERY Jean-Marc pour un abri bois de 20m².

Permis d'Aménager :

- le 17/10/2016 de SCI SOLEIL LEVANT pour un lotissement de 9 lots.

10 Courriers reçus

- Nous avons reçu l'accord d'une subvention de 2460 euros pour le désherbage. Nous avons contacté M. Claude THIERY pour faire l'état des lieux pour réaliser le plan de désherbage.

- Le recensement aura lieu du 21 janvier jusqu'au 21 février. Répondre par internet est fortement conseillé. 2 agents recenseurs vont être recrutés et rémunérés par la Mairie contre une dotation de 1443 euros.
- Mme Guenee a envoyé un mail pour se plaindre de la vitesse excessive des véhicules, les coordonnées de Madame Dézarnaud Sylvie lui ont été transmises.

11 Questions diverses

- Téléthon : Le samedi 29 octobre aura lieu, la Marche des Elus à 14h
- Mr Pupat Jean-Marie demande l'achat d'une parcelle boisée à la commune, la vérification est en cours.
- Un problème d'eau stagnante derrière la maison de Monsieur Faure Gérard a été noté, une configuration en « angle droit » semblerait être l'origine du souci, Jean-louis Delay se rend sur place cette semaine avec Pascal.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h.10

Le prochain conseil aura lieu le

Jeudi 17 novembre 2016 à 20h00